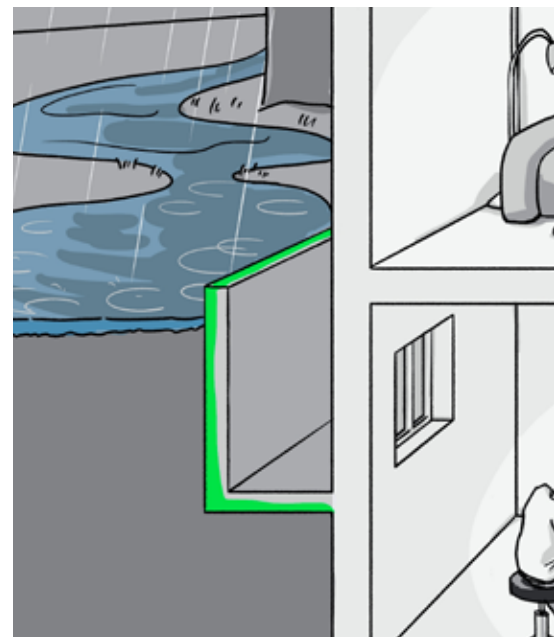


# Nouveau check-up efficace des dangers naturels

La plate-forme «Protection contre les dangers naturels» offre une nouvelle fonction de recherche par adresse pour obtenir la liste des dangers à l'emplacement et donne des recommandations pratiques.



Selon l'analyse des risques publiée en décembre 2020 par l'Office fédéral de la protection de la population, les dangers naturels représentent un aléa important dans toutes les régions du pays. Un sinistre dû aux éléments naturels est toujours source de contrariétés; il est souvent impossible de remplacer les biens auxquels nous tenons. Même si l'on est bien assuré, la peur de subir des pertes est présente, en particulier quand ce sont les pièces de séjour qui sont touchées ou que l'exploitation doit

être interrompue. Chaque endroit de Suisse est susceptible d'être touché par une pluie intense, de la grêle, une tempête, de la neige ou un séisme. Pour pouvoir prendre les mesures adaptées afin de protéger un bâtiment, il faut vérifier s'il est exposé à un risque d'inondation suite à une crue ou à un ruissellement de surface, ou si des glissements de terrain, des chutes de pierres, des laves torrentielles ou des avalanches peuvent survenir à l'emplacement du bâtiment.

## Aperçu des dangers pour un emplacement spécifique

Grâce au nouveau check-up des dangers naturels sur [www.protection-dangers-naturels.ch](http://www.protection-dangers-naturels.ch), les autorités de la construction, les architectes et les autres acteurs peuvent rapidement et simplement vérifier, en saisissant l'adresse du bâtiment, à quels dangers naturels celui-ci est exposé. La plate-forme d'information accède aux cartes cantonales des dangers et à de nombreuses autres cartes des aléas. En quelques secondes, l'utilisateur obtient un aperçu de tous les dangers naturels significatifs à l'emplacement du bâtiment. En plus des degrés de danger, l'aperçu contient différentes cartes avec des légendes et affiche les données de contact des services cantonaux ainsi que des liens directs vers les géoportails cantonaux. En cherchant par coordonnées ou par numéro de parcelle, on peut aussi trouver des emplacements sans adresse, ce qui s'avère particulièrement utile pour la phase de planification; la liste des dangers et les recommandations peuvent ensuite être facilement envoyées par e-mail ou par WhatsApp.

## Protection contre les dangers naturels

La plate-forme [www.protection-dangers-naturels.ch](http://www.protection-dangers-naturels.ch) offre aux propriétaires, aux maîtres d'ouvrage et aux spécialistes une vue d'ensemble des modes de construction capables de résister aux dangers naturels. La plate-forme d'information a été créée par les établissements cantonaux d'assurance et est soutenue aujourd'hui par une alliance unique en Suisse d'acteurs importants du domaine de la protection des bâtiments: l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association suisse des propriétaires fonciers (HEV), l'Association des Communes Suisses (ACS), l'Association Suisse d'Assurances (ASA), la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) ainsi que l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS).

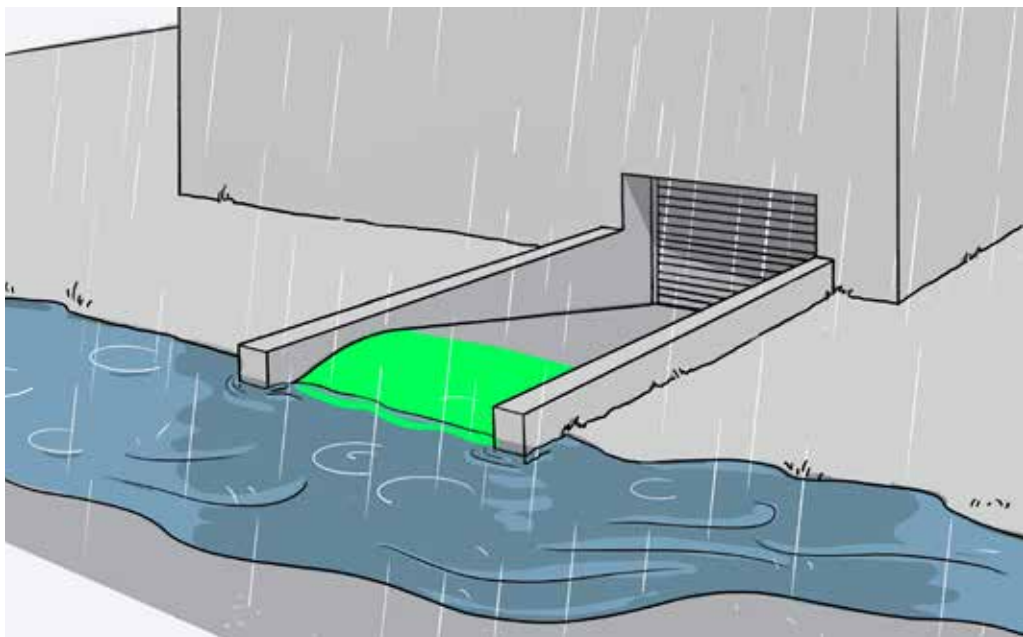
La plate-forme «Protection contre les dangers naturels» fournit des informations sur les dangers présents à l'emplacement recherché et propose des mesures adaptées pour protéger les bâtiments.

Photos: Protection contre les dangers naturels



### Recommandations pour la protection en fonction de la situation

Une rénovation est-elle prévue ou s'agit-il de protéger un bâtiment existant? Le check-up des dangers naturels donne des recommandations adaptées. Les recommandations sont sélectionnées sur la base de deux à trois questions simples. En plus des aléas de l'emplacement, les possibilités d'agir sont aussi prises en considération et des mesures de protection adaptées à la situation sont indiquées. Dans les premières phases de la planification, on dispose encore d'une grande marge de manœuvre. Par exemple, il est possible de choisir la hauteur à laquelle les ouvertures ou le rez-de-chaussée seront placés afin de permettre une protection permanente et fiable contre les crues. C'est pourquoi il est judicieux de tenir compte de tous les dangers le plus tôt possible lors de la planification de nouvelles constructions et de transformations. Cela offre de nombreuses possibilités efficaces de se protéger contre les dangers naturels. Mais même si la planification est déjà bien avancée, il est toujours possible de sélectionner des



produits testés à la grêle, d'installer une barrière de rétention automatique pour se protéger contre les crues ou de mettre en place une alerte grêle pour les stores à lamelles. Un projet de construction qui n'est pas optimisé pour la protection contre les dangers naturels est donc une occasion manquée.

### La plate-forme qui regroupe toutes les principales aides à la planification

Les communes jouent un rôle central dans l'information des maîtres d'ouvrage et des architectes sur les dangers naturels. Pour sensibiliser à la problématique, il est essentiel d'offrir des informations simples et axées sur la pratique. La plate-forme protection-dangers-naturels.ch répond à ce besoin en fournissant de manière simple les informations les plus importantes sur la protection des bâtiments contre les dangers naturels, qui sont adaptées aux groupes cibles. L'outil devient de plus en plus intéressant également pour les gestionnaires d'immeubles grâce aux informations spécifiques aux cantons ajoutées en continu. La plate-forme présente aussi les exigences en matière d'objectifs de protection pour les nouveaux bâtiments et offre une vue d'ensemble des normes et des produits de construction testés. Les normes SIA 261 et 261/1, révisées en 2020, sont notamment des références incontournables en matière de protection des bâtiments contre les dangers naturels. Elles définissent la limite jusqu'à laquelle les personnes et les biens doivent être protégés contre un événement naturel, en fonction du type de bâtiment et de son affectation.

### Possibilité d'interaction

Si des points ne sont pas clairs, les utilisateurs peuvent poser des questions sur la plate-forme d'information, auxquelles répondra une équipe de spécialistes des dangers naturels. Ainsi, la page interactive «Questions et réponses» est régulièrement enrichie de nouveaux contenus et vient compléter l'éventail des services offerts. Les questions récurrentes et les thèmes centraux sont désormais approfondis dans des articles du blog. Dans le dernier article paru, les lecteurs apprennent comment le passage au numérique et le Building Information Modeling (BIM) peuvent améliorer la protection des bâtiments. Une visite sur [www.protection-dangers-naturels.ch](http://www.protection-dangers-naturels.ch) n'est jamais inutile.

*Benno Staub  
Spécialiste Prévention des dommages  
éléments naturels, Associations des  
établissements cantonaux  
d'assurance incendie (AEAI)*

